# Les ministres valsent, mais Sans-papiers nous restons!

#### Sans-Papiers, notre galère continue

Nous travaillons dans la restauration, le nettoyage, le BTP. Nous devons accepter les contraintes et les salaires que les autres travailleurs n'acceptent pas. Nous sommes les plus précaires parmi les précaires.

Il y a quelques années, après avoir été régularisé, on pouvait changer de patron. Mais en 2006, le gouvernement a inventé un nouveau titre de séjour, le titre « salarié » qui le rend pratiquement impossible.

Pour l'obtenir il faut qu'un patron s'engage à vous embaucher (alors qu'il vous emploie déjà). Beaucoup de Sans-Papiers se sont fait licencier en révélant à leur employeur leur situation. D'autres employeurs vous gardent, ne signent pas la promesse d'embauche, et vous mettent la pression. Parfois vous réduisent le salaire.

Quand le patron accepte, la galère n'est pas finie. Il faut que la préfecture accepte. Une année faible dans les preuves d'ancienneté et c'est le refus, l'OQTF et le licenciement. Quand elle a accepté, elle passe le dossier aux services départementaux du Ministère du Travail (DIRECCTE) qui épluche tout et prend son temps.

### Un titre de séjour « salarié » qui nous lie à l'employeur

Et même pour ceux d'entre nous qui obtiendront ce titre « salarié », la galère se poursuivra. Déjà, il faudra rembourser au patron la taxe payée à l'État (environ 900 euros). Ce qui est illégal. Mais nous n'aurons pas le choix car le renouvellement du titre est lié à l'employeur. Employeur qui aura donc le rapport de force pour exiger toujours plus de nous.

#### Travailler au noir jusqu'à la mort?

Et ceux d'entre nous qui n'ont pas la possibilité de trouver une « promesse d'embauche » ? Avant la loi CESEDA de 2006, il y avait la règle des dix ans. A partir de 10 ans de séjour, nous étions régularisables de plein droit. Maintenant ce

n'est plus possible. Nous pouvons avoir 12 ans, 14 ans, 16 ans de présence et être sans aucune perspective de régularisation, sans voir notre famille et sans espoir.

Quand nous sommes licenciés, les employeurs n'hésitent pas à nous jeter sans indemnités. Nous servons d'ajustement aux besoins d'effectifs de ces secteurs. Sans droits, nous sommes obligés d'accepter les travaux les plus difficiles, et payés bien en dessous de notre qualification.

Nous servons à tirer vers le bas toute la main-d'œuvre. Et le sort que l'on connaît est en train de s'étendre à d'autres salariés. Nous sommes dans la situation où les patrons veulent diriger tous les travailleurs. Sans Sécu, sans retraite, acceptant n'importe quel boulot, payé en dessous du SMIC, c'est comme ça que le patronat et les gouvernements de gauche comme de droite voudraient voir tous les travailleurs de France.

Il nous faut sortir de ce cercle vicieux et tous les travailleurs ont intérêt à ce que les Sans-Papiers aient des papiers, et des papiers surs, automatiquement renouvelables.

Le candidat Hollande avait écrit dans sa « 50e proposition » pour la présidence « Je sécuriserai l'immigration légale ». Évidemment il n'a rien sécurisé du tout car le cœur de son programme c'était de faire baisser le coût du travail. Et la précarité du titre de séjour en est un des moyens.

Il faut arrêter avec ça. Ce que nous voulons c'est:

## Régularisation de tous les Sans-Papiers par la carte de 10 ans Fermeture des Centre de Rétention Rassemblement vendredi 16 mai à 17h00 devant la Préfecture de Créteil

métro · Créteil Préfecture

Union Nationale des Sans-Papiers

à l'initiative du Collectif des Travailleurs Sans-Papiers de Vitry

e-mail: union.nationale.sans.papiers@gmail.com tel: 01.42.55.91.82

#### La carte de dix ans a trente ans

En 1983, une marche pour les droits, partie de Marseille, traverse la France. Elle se conclut à Paris avec une manifestation de 100 000 personnes. Mitterrand reçoit la délégation des marcheurs. Suite à cela, il satisfait à leur principale revendication, qui était aussi celle du mouvement de l'immigration depuis des années. Il accorde la carte de dix ans, renouvelable de plein droit.

Un joli conte de fée ? Pas tout à fait. Dans le même temps, pour enfermer les Sans-Papiers, les Centre de Rétention Administrative (CRA) se multiplient. Illégaux sous Giscard, Mitterrand les avait légalisés le 29 octobre 1981, juste après son élection.

La suite ? Les lois modifiant l'accès au séjour vont se multiplier et se durcir (une vingtaine de lois en trente ans). Et la durée de rétention va à chaque fois s'allonger. On en est à 45 jours. Le nombre de titres de séjour, de plus en plus précaires multiplier. Au point qu'aujourd'hui cette carte de dix ans est de moins en moins attribuée.